



Le 22 septembre 2016

**La CGT a rencontré le président du Département**  
**durant deux heures**  
**sur les points mis à l'ordre du jour par notre syndicat**

Tous ensemble

**Le dialogue social**

La CGT a rappelé la nécessité de voir exister dans la collectivité des espaces de réel dialogue, et pas seulement d'informations, dans lesquels la CGT puisse porter les inquiétudes des agents et leur prise en compte afin d'éviter toute dérive autoritaire.

La position de notre syndicat se fonde sur l'existence de textes encadrant le dialogue social promouvant des échanges réguliers entre les partenaires sociaux et les représentants des institutions publiques.

Le président a accueilli favorablement les observations et a affirmé sa volonté que le dialogue avec la CGT demeure vivant dans cette collectivité.

**Le rapport de la cour des comptes**

En juin 2016, la Chambre Régionale de la Cour des Comptes (CRC)) a rendu public son rapport sur l'état de la collectivité,

Ce rapport a fortement choqué les agents, tout comme notre syndicat.

Nous attendions du Président de la collectivité des réponses claires sur la prise en compte des préconisations de la CRC.

La CGT a rappelé au Président que les irrégularités relevées par la Cour des Comptes ainsi que l'écho médiatique qui en a été fait, a porté atteinte à l'image des fonctionnaires du département.

Par ailleurs, la CGT s'est positionnée clairement sur son refus que ces irrégularités perdurent, mais s'est dite attentive à ce que ces irrégularités ne deviennent pas l'alibi pour notre collectivité à porter atteintes aux outils de travail et aux acquis sociaux.

A ce titre, le Président déclare avoir engagé des actions visant à régulariser toutes les situations d'occupation de logement de fonction non fondée par les textes, à mettre un terme au versement de subventions à des organismes manquant de transparence dans la gestion des fonds publics, à stabiliser les finances départementales,

Face aux inquiétudes portées par la CGT quant aux conditions de travail et de rémunération des personnels de notre collectivité, le Président a confirmé le maintien de la prime de fin d'année et s'est dit défavorable à tout contrôle par pointeuse du temps de travail.

Le syndicat CGT a rappelé être historiquement la seule organisation syndicale de la collectivité à engager et gagner des luttes afin d'améliorer le quotidien des agents, leur pouvoir d'achat et leur santé au travail, et cette dynamique demeure la feuille de route de notre organisation syndicale.

La CGT a rappelé avec force son attachement à des déroulements de carrière transparents et équitables refusant les promotions « fulgurantes » portant atteinte à l'image du service public et des fonctionnaires.

Le président en a pris acte.

Syndicat C.G.T. des Personnels du Département du Var

390 Avenue des Lices - Toulon

Téléphone : 04.83.95.05.93 - Fax : 04.83.95.00.80 - Mail : [syndicatcgt@var.fr](mailto:syndicatcgt@var.fr)

Le président s'est engagé à recevoir la CGT, début 2017, afin de faire le point sur le dossier CRC.

### La métropole

La CGT a porté la parole des agents inquiets des rumeurs circulant quant à la création de cette métropole et la crainte d'un transfert de personnel.

Le Président affirme que la structure actuelle du département en structuration et personnels resterait à l'identique et ce jusqu'en 2020, exception faite de la compétence transport dont le transfert à la région est imposé par la Loi Notre.

### Les personnels de la collectivité

A nouveau, la CGT a alerté sur les surcharges de travail des personnels de la collectivité contribuant à la détérioration des conditions de travail.

La CGT a, par ailleurs, dénoncé la mise en œuvre de réorganisations de services ou de directions, non concertée, fragilisant les organisations de travail et disqualifiant les personnels, (DEMA, DGAS, DRH,...).

Interpellé par la CGT sur la décision de la collectivité d'opérer un « raboutage » du régime indemnitaire des agents en cas de promotion, alors que le régime indemnitaire des hauts fonctionnaires se voit abondé, le Président dit ne pas être informé de cette décision.

La CGT lui a remis la note de service adressée par la DRH aux délégués et directeurs aux fins d'exécution et attend que cette décision que nous jugeons arbitraire et sans respect des instances paritaires soit revue.

Les personnels TOS, particulièrement impactés du fait de leur double hiérarchie et de la pénibilité sont engagés depuis Mai 2014 dans un mouvement revendicatif porté par la CGT,

Le Président s'est engagé à ouvrir un espace de discussion sur le suivi des engagements de la collectivité.

Interrogé sur la situation actuelle de la délégation du social ainsi que sur les perspectives à venir, le Président s'est dit soucieux de réfléchir à une organisation adaptée et efficace fondée sur une expertise pointue répondant aux missions du département en matière d'action sociale.

Pour ce faire, il a confié au directeur de l'enfance une lettre de mission afin de recueillir des préconisations adaptées.

Concernant plus particulièrement les agressions auxquelles sont exposés les agents du social en situation professionnelle, le Président, informé par la CGT de situations d'agressions physiques graves sur des agents du social sans dépôt de plainte de la collectivité ni d'assistance juridique, a réaffirmé sa volonté de voir mis en œuvre un soutien total (protection fonctionnelle, dépôt de plainte, assistance juridique....) pour tout agent de la collectivité victime dans le cadre de l'exercice de ses missions.

Il donnera des instructions en ce sens aux services concernés.

**Les élus CGT ont porté avec conviction et sans complaisance les questions d'actualité de notre collectivité et ont reçu une écoute attentive du Président.**

**Il n'en demeure pas moins que nous resterons mobilisés quant à la mise en œuvre de ses engagements.**

**« Tous ensemble »**